



MAIRIE D'ANZIN SAINT AUBIN

## VENTE D'UN BIEN COMMUNAL

### Présentation du bien

La commune d'Anzin-Saint-Aubin propose à la vente une ancienne salle paroissiale « Salle Notre Dame »

Le bien est situé : 10 rue Grard Fauquembergue 62223 ANZIN-SAINT-AUBIN

Références cadastrales : AI 89 et AI 90 / Contenance totale : 1 168 m<sup>2</sup>

La commune d'Anzin-Saint-Aubin met ce bien en vente estimé par les Domaines au prix minimal de 174 000 € H.T. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

### Conditions de vente du bien

La vente sera consentie selon les conditions suivantes que l'acquéreur s'engage à supporter l'intégralité des frais et à accepter :

- de démolir les bâtiments existants dans leur état actuel ou les réhabiliter,
- d'effectuer le désamiantage,
- de remettre en état le terrain,
- d'y établir une ou des construction(s) dans la limite de 5 logements à vocation touristique,

sans que l'acquéreur puisse exercer par la suite aucun recours contre la commune pour quelque cause que ce soit.

Les acquéreurs seront tenus de prendre ce bien dans l'état où il se trouvera au jour fixé pour l'entrée en jouissance.

La commune n'est tenue à aucune garantie, soit de l'état du sol ou du sous-sol, soit de l'existence des vices apparents ou cachés.

### Décision d'attribution du bien

La vente de la salle Notre Dame est effectuée aux conditions énoncées ci-dessous :

- **25 points** : le montant de l'offre d'achat proposée pour l'acquisition de la salle (à compléter sur l'imprimé du dossier de candidature). La note maximale sera attribuée à l'offre d'achat la plus disante.
- **25 points** : la vente de ce bien est destinée prioritairement au(x) candidat(s) exerçant la profession de médecin généraliste et s'engageant à ouvrir son cabinet au 10 rue Grard Fauquembergue.
- **20 points** : la vente de ce bien est destinée prioritairement au(x) candidat(s) y fixant leur habitation principale.
- **15 points** : la vente de ce bien est destinée prioritairement au(x) candidat(s) exerçant une profession libérale et s'engageant à domicilier cette dernière au 10 rue Grard Fauquembergue.
- **15 points** : la vente de ce bien est destinée prioritairement au(x) candidat(s) y édifiant des logements à vocation touristique dans la limite de 5 logements.

La commune d'Anzin-Saint-Aubin procédera à la désignation de l'attributaire du bien sur la base des critères énoncés ci-dessus.

### Retrait du dossier de candidature

L'imprimé du dossier de candidature (annexe 1) sera remis gratuitement à tout candidat se présentant en mairie au service des marchés publics (l'envoi postal restant l'exception) et qui en formulera la demande écrite par courrier, par mail ou par fax auprès de la

MAIRIE D'ANZIN SAINT AUBIN  
Service de la commande publique  
10 bis rue Henri Cadot  
62223 Anzin Saint Aubin  
(horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 11h30 et de 13h45 à 17h00)  
courriel : [anzin-saint-aubin@wanadoo.fr](mailto:anzin-saint-aubin@wanadoo.fr)  
fax : 03.21.24.93.42

Une visite du bien est possible uniquement sur rendez-vous auprès de Monsieur Jean-Marc CANDELIER – Adjoint au Maire (en charge des travaux et de la sécurité) au 06.44.17.14.57 (*pour information aucune visite ne pourra être effectuée sans rendez-vous*).

### Document à produire

Imprimé du dossier de candidature (annexe 1) à compléter et à signer.

### Modalités de remise du dossier de candidature

Toute personne intéressée pourra faire parvenir une offre d'acquisition à l'aide du dossier de candidature (annexe 1) à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire  
Mairie d'Anzin-Saint-Aubin  
10 bis rue Henri Cadot  
62223 ANZIN-SAINT-AUBIN

La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 3 novembre 2017 à 16h00**, cachet de la poste ou récépissé faisant foi.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Le pli devra être cacheté sous double enveloppe et il devra comporter la mention suivante :

**« Offre d'acquisition ancienne salle paroissiale »  
NE PAS OUVRIR**

### Renseignements complémentaires

Mairie d'Anzin-Saint-Aubin : Monsieur David BLANDIN (Directeur Général des Services).  
Téléphone : 03.21.71.52.83

Le Maire,  
David HECQ

